**SNUDI-FO**
Maison des syndicats
1, rue Sédillot
67000 STRASBOURG
03.88.35.24.22
snudi.fo67@orange.fr

N°69

Novembre 2014




# L'Ecole Syndicaliste d'Alsace

Dispensé de timbrage

Strasbourg Marseilllaise

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 14/11/2014

## La différence c'est notre indépendance

**Du 27 novembre au 4 décembre** — votez et faites voter FORCE OUVRIERE

**Commission Administrative Paritaire Départementale**

je vote






**Commission Administrative Paritaire Nationale**

je vote




**Comités Techniques**
(ministériel et académique)

je vote



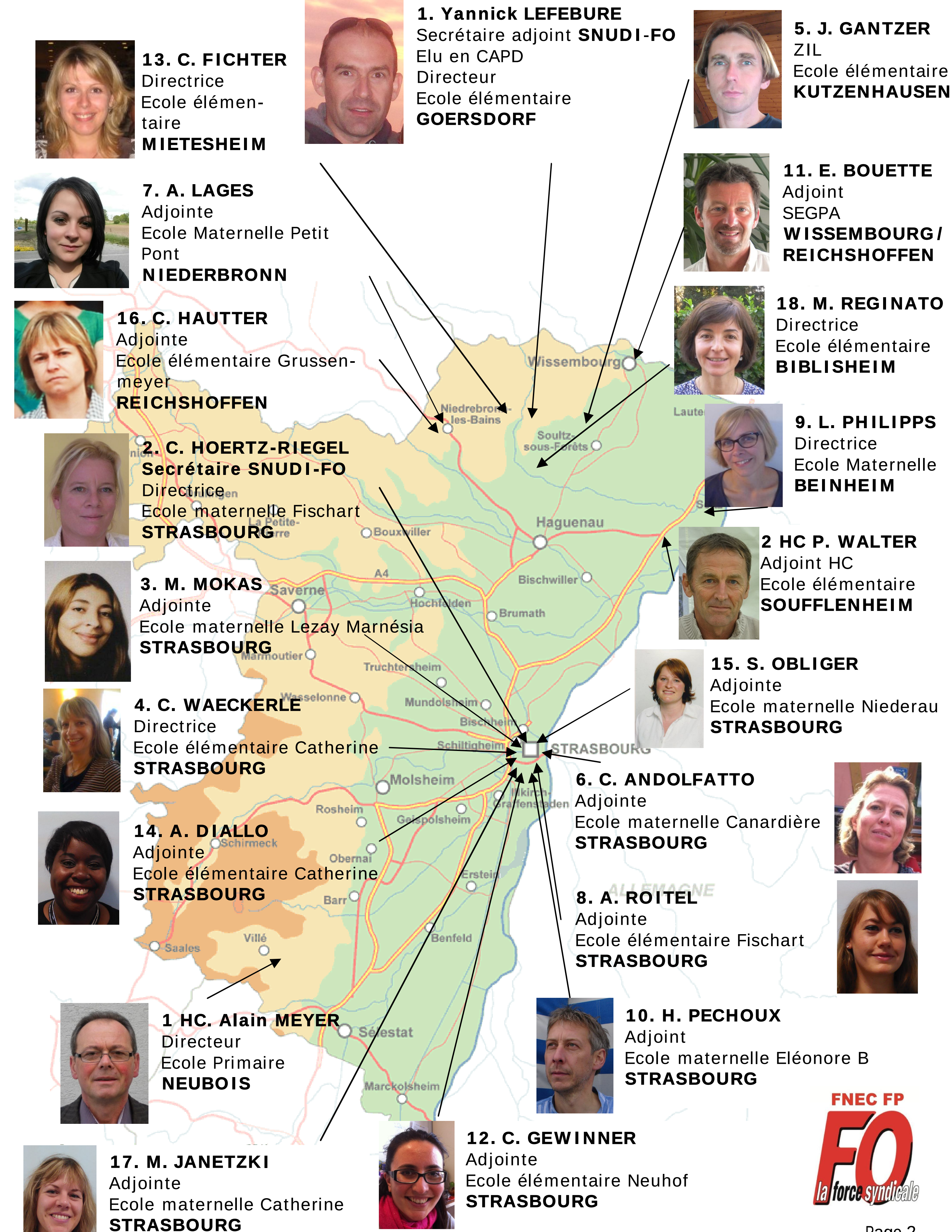

**En votant Force Ouvrière vous élirez des représentants qui défendront avec détermination vos droits.**

Sommaire :



L'ECOLE SYNDICALISTE D'ALSACE. Bulletin périodique du SNUDI-FO Directrice de la publication : M. VOLLMER.
CPPAP : 0414 S 08053 Imprimé au SNUDI-FO - 1 rue Sédillot - 67085 STRASBOURG Cedex. ISSN 1260-173X

# Notre liste SNUDI-FO 67 à la CAPD du Bas-Rhin



## Notre liste SNUDI-FO 67 pour la CAPD

# ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES

## DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**Elections professionnelles 2014**

10 titulaires, 10 suppléants

**Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE**




### Professeurs des écoles hors classe :
### 1 titulaire, 1 suppléant

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | **M. MEYER Alain** | PE | Directeur | EE | **NEUBOIS** |
| 2. | **M. WALTER Philippe** | PE | Adjoint | EE Perrault-Cazeaux | **SOUFFLENHEIM** |

### Professeurs des écoles de classe normale et instituteurs :
### 9 titulaires, 9 suppléants

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | **M. LEFEBURE** Yannick | PE | Directeur | EE | **GOERSDORF** |
| 2. | **Mme HOERTZ-RIEGEL** Christel | PE | Directrice | EM Fischart | **STRASBOURG** |
| 3. | **Mme MOKAS** Monia | PE | Adjointe | EM Lezay-Marnésia | **STRASBOURG** |
| 4. | **Mme WAECKERLE** Christine | PE | Directrice | EE Catherine | **STRASBOURG** |
| 5. | **M. GANTZER** Jérôme | PE | ZIL | EE | **KUTZENHAUSEN** |
| 6. | **Mme ANDOLFATTO** Christel | PE | Adjointe | EM Canardière | **STRASBOURG** |
| 7. | **Mme LAGES** Audrey | PE | Adjointe | EM Petit Pont | **NIEDERBRONN** |
| 8. | **Mme ROITEL** Alexandra | PE | Adjointe | EE Fischart | **STRASBOURG** |
| 9. | **Mme PHILIPPS** Laurence | PE | Directrice | EM | **BEINHEIM** |
| 10. | **M. PECHOUX** Hervé | PE | Adjoint | EM Eléonore B | **STRASBOURG** |
| 11. | **M. BOUETTE** Eric | PE | Adjoint | SEGPA | **WISSEMBOURG** |
| 12. | **Mme GEWINNER** Céline | PE | Adjointe | EE Neuhof | **STRASBOURG** |
| 13. | **Mme FICHTER** Christelle | PE | Directrice | EE | **MIETESHEIM** |
| 14. | **Mme DIALLO** Aminatou | PE | Adjointe | EE Catherine | **STRASBOURG** |
| 15. | **Mme OBLIGER** Sylvia | PE | Adjointe | EM Niederau | **STRASBOURG** |
| 16. | **Mme HAUTTER** Caroline | PE | Adjointe | EE Grussenmeyer | **REICHSHOFFEN** |
| 17. | **Mme JANETZKI** Myriam | PE | Adjointe | EM Catherine | **STRASBOURG** |
| 18. | **Mme REGINATO** Marie | PE | Directrice | EE | **BIBLISHEIM** |



L'école syndicaliste d'Alsace




# Nos statuts sont nos droits !
# Je vote FO...




**La politique d'austérité menée par les gouvernements successifs n'a eu de cesse de remettre en cause le statut de fonctionnaire et les garanties statutaires individuelles et collectives.**
Avec le Pacte de responsabilité et ses 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques destinées à être reversées aux entreprises, avec la réforme territoriale, avec le blocage des salaires des fonctionnaires pour la 6ème année consécutive, le gouvernement poursuit et aggrave cette offensive contre les services publics et remet en question le statut des personnels.

**Dans le 1er degré**, FO combat la réforme des rythmes scolaires qui instaure des amplitudes horaires quotidiennes différentes d'une école à une autre, dénonce la publication du décret du 20 août 2014 qui annualise le temps d'enseignement des PE exerçant sur plusieurs écoles et remet en cause le plafond des 24 heures d'enseignement hebdomadaires.

***C'est la remise en cause des statuts !***

**Dans le 2nd degré,** FO condamne la publication d'un nouveau décret, le 20 août, qui remet en cause celui de 1950 pour les certifiés et agrégés et celui de 1992 modifié 2000 pour les PLP. Ce décret introduit la notion des 1607 heures annuelles, avec horaires à la carte suivant les établissements, tâches « hors enseignement », réunions en tout genre : le temps de présence va s'allonger. Le salaire, lui, va baisser, conséquence de la suppression de la quasi-totalité des heures de décharge statutaire.

***C'est la remise en cause des statuts !***

**Chez les personnels administratifs,** FO combat les réformes qui ont individualisé, par le biais de l'entretien professionnel et des primes au mérite, les carrières, les avancements et les traitements pour des agents asphyxiés par les suppressions de postes, mutualisations et réorganisations de services.

***C'est la remise en cause des statuts !***

**Dans les Universités :** FO combat la mise en place des communautés d'universités et d'établissements (COMUE) qui introduisent l'autonomie totale des universités, remettant en question, entre autres, l'indépendance des enseignants chercheurs et le droit à mutation.

***C'est la remise en cause des statuts !***

**FO ne fait pas partie de ceux qui applaudissent les réformes ou qui font semblant de ne pas les voir.**

**Pour FO, seul le positionnement de certains syndicats a permis au gouvernement de s'en prendre jusqu'à maintenant à nos garanties statutaires.**

## <u>**Jugez sur pièce** à travers les votes sur les projets de textes au Comité Technique Ministériel ou au Conseil Supérieur de l'Education :</u>

**1er degré** : tandis que FO votait **<u>contre</u>** la réforme des rythmes scolaires et le décret annualisant le temps de travail , **<u>UNSA et CFDT ont voté pour.</u>**
**2nd degré** : FO a voté contre le décret qui modifie le temps de travail et les obligations de service des enseignants du second degré (certifiés, agrégés, PLP). **<u>UNSA, CFDT et SNALC ont voté pour.</u>** La majorité des syndicats de la FSU s'est « abstenue ».

**Parce qu'il n'y a pas de République sans services publics, sans fonctionnaires, FORCE OUVRIERE, 1ère organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat, n'accepte aucune dégradation et remise en cause des statuts ! Pour stopper la casse, FO organise la résistance et prépare la mobilisation interprofessionnelle. Il faut les arrêter !**






## Notre profession de foi FO pour la CAPD du Bas-Rhin et la CAPN




**ELECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE 2014**

*Professeurs des écoles et Instituteurs*

*l'indépendance*
*la différence*

*Fédération Nationale de l'Enseignement de la culture et de la formation professionnelle - FORCE OUVRIERE*

**ABANDON DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

**ABROGATION DES DÉCRETS PEILLON ET HAMON**

**NOUS VOULONS RESTER DES ENSEIGNANTS FONCTIONNAIRES D'ÉTAT**

**NOUS NE VOULONS PAS ÊTRE PLACÉS SOUS LA TUTELLE DES MUNICIPALITÉS**

**4 votes**


**CTM**
*Comité Technique Ministériel*
*liste nationale*
*FNEC FP-FO conduite par*
Jacques PARIS
Christian LAGE


**CAPN**
Commission Administrative Paritaire Nationale
*liste nationale SNUDI-FO conduite par*
Catherine DELARUE
Véronique MAURY


**CTA**
*Comité Technique Académique*
*liste académique*




**CAPD**
Commission Administrative Paritaire Départementale
*liste départementale SNUDI-FO*

*Pour un syndicalisme revendicatif indépendant, interprofessionnel*

votez et faites voter
*FORCE OUVRIERE*
*le syndicat qui défend le statut au plan national comme au plan départemental*




www.fo-snudi.fr

## Notre profession de foi FO pour la CAPD du Bas-Rhin et la CAPN

# Pourquoi voter  ?


● **FO rejette l'austérité** qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.

● **FO** revendique l'**abandon du pacte de responsabilité** qui prévoit 50 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques et 40 milliards d'allègement de charges pour les entreprises.

● **FO** revendique l'augmentation générale des salaires, **assez du blocage des salaires** qui entraîne une perte de notre pouvoir d'achat.

- **Augmentation immédiate** de 8% de la valeur du point d'indice et 50 points d'indice pour tous ;
- Augmentation du taux de passage immédiat à 7% pour la hors classe ;
- ISAE à 1200 € pour tous, sans exception.

● **FO** dénonce la mystification que représente la « *création des 60 000 postes* » et exige la création des postes nécessaires.

Avant d'annoncer « *plus de maîtres que de classes* », il faut que le ministre :

- assure qu'il y ait autant de maîtres que de classes ;
- rétablisse en urgence les 5 000 postes de RASED supprimés depuis les décrets Darcos et tous les postes dans l'A.S.H.■

## NOUS VOULONS RESTER FONCTIONNAIRES D'ÉTAT, NON À LA TERRITORIALISATION

● **FO revendique l'abrogation des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires.**

Non à la confusion entre le scolaire et le périscolaire, au Projet éducatif territorial (PEDT), à l'augmentation du temps de présence et à la généralisation du travail le mercredi...

**FO a voté contre le décret Peillon au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 janvier 2012.**

● **Non à l'annualisation de notre temps de travail**

Abrogation du décret du 20 août 2014 remettant en cause les 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour les remplaçants et les enseignants sur postes fractionnés.

**Non aux 108 heures annualisées !**■

## NOUS VOULONS RESTER ENSEIGNANTS ET CONSERVER NOS GARANTIES STATUTAIRES

● **Création des postes aux fonctions statutaires clairement définies, non aux postes à profil et aux postes réservés**

● **Non à l'école du socle** qui, avec ses conseils école-collège et ses échanges de service, remet en cause nos obligations de service statutaires.

**FO a voté contre la loi de Refondation au Conseil Supérieur de l'Éducation du 14 décembre 2012.**

● **Respect du droit :**

- aux mutations interdépartementales qui deviennent une exception ;
- au mouvement intradépartemental menacé par la multiplication des postes à profil ;
- au temps partiel remis en cause par les décrets Peillon/Hamon.

**FO a multiplié les délégations au ministère pour défendre des centaines de dossiers de mutation.**

● **FO a obtenu que la prérentrée 2014 soit différée au 1er septembre sans rattrapage.**

Non à la prérentrée le 28 août 2015 et au rattrapage d'une journée déjà travaillée.

● **Abrogation de la mastérisation**, rétablissement d'une véritable formation professionnelle initiale à temps plein

**FO a voté contre au Comité Technique Ministériel du 28 mai 2009.**■

***Pour l'action déterminée, pour obtenir l'abandon de la réforme des rythmes scolaires et défendre en toutes circonstances les droits statutaires.***

**votez et faites voter**
**FORCE OUVRIERE**




## Notre référentiel de positions : Rythmes scolaires, Refondation, Mastérisation...

■ **Rythmes scolaires** : abandon immédiat de la réforme !

Comment ignorer que partout règne un grand bazar, générateur de fatigue et de stress pour les élèves et les enseignants ?

Comment voir dans les nouveaux rythmes scolaires une chance pour l'école, une façon de travailler innovante, solution de tous les maux ?

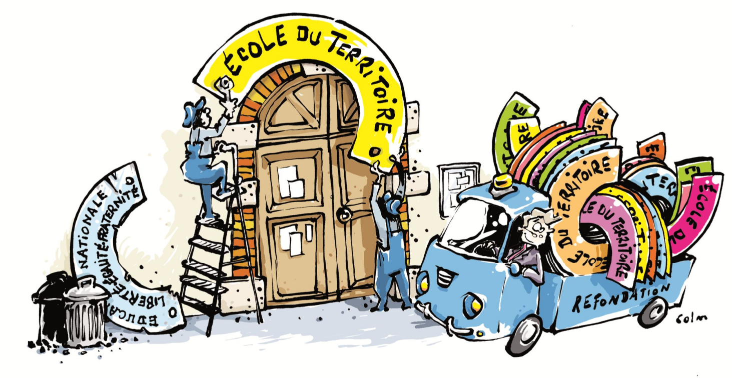
La réalité du terrain confirme les analyses de **FO** : dégradation de nos conditions de travail, remise en cause de notre statut, éclatement de l'École de la République en écoles des territoires, forcément inégalitaires.

Les temps partiels sont remis en cause, le service des remplaçants et des collègues sur postes fractionnés est annualisé (sans garantie de récupération en fonction de la nécessité du service...).

Des TAP ont lieu dans les salles de classe, parfois en même temps que les APC ! Sans compter les multiples sollicitations des mairies auprès des directeurs et des adjoints pour compenser les problèmes d'organisation.

La demi-journée de classe du mercredi matin entraîne une perte supplémentaire du pouvoir d'achat alors que les salaires sont gelés depuis plusieurs années.

De l'avis général, les « bienfaits » pour les élèves ne sont pas flagrants : pour l'abandon pur et simple de cette réforme, un seul vote, le vote **FO**.




■ **Refondation**, un danger pour l'école de la République !

Dès 2005, la loi Fillon dilue dans les savoir-faire et savoir-être les disciplines d'enseignement, ouvrant la voie à la remise en cause des programmes et diplômes nationaux. C'est aussi le début de la remise en cause du statut des enseignants en leur imposant des tâches qui n'ont plus rien à voir avec leurs missions.

Cette logique est affirmée avec la réforme Peillon qui précise que nous devons "instruire", mais aussi et surtout "éduquer" et "co-éduquer les parents des élèves en difficulté"...

La refondation, c'est la remise en cause du caractère national : en plus des rythmes scolaires, l'enseignement professionnel et l'orientation sont gérés, région par région, via les conseils régionaux. Avec la refondation, les filières professionnelles enseignées doivent s'adapter au tissu économique régional...

La loi Jospin avait déjà réduit de 3 ans à 1 an la formation initiale ; la Masterisation envoie directement les étudiants en classe. Les ESPÉ deviennent des établissements autonomes qui doivent trouver leur financement pour survivre : cette année, les reçus déjà titulaires d'un Master 2 se voient imposer le passage d'un second Master. Pour toucher des subventions ?

Une année de formation c'est la moitié du temps en classe, la moitié en "formation", la moitié à préparer la classe et encore une autre moitié à valider un Master 2... Ça fait beaucoup de moitiés : un enseignant débutant n'a-t-il pas mieux à faire ?

Quant à la formation continue, chacun a pu constater qu'il n'y a plus rien. C'est la conséquence directe de la Masterisation : plus de stagiaire pour remplacer, plus de formation continue !




■ **Masterisation** versus formation initiale et continue

Il faut quelques années pour qu'une réforme révèle ses objectifs véritables...

Le passage du recrutement de licence à Master (2 ans d'études en plus payées par les étudiants, 2 ans de moins à cotiser pour la retraite, 2 ans de moins de salaire) s'accompagne d'une revalorisation salariale à... 0€ ! Un professeur stagiaire qui gagnait 1,8 fois le SMIC il y a 30 ans, ne gagne plus que 1,1 fois le SMIC aujourd'hui, niveau Master...

■ **Attention au socle !**

La mise en œuvre de l’école du socle implique une évaluation par compétences, une pédagogie par projet, une suppression du redoublement, une orientation laissée aux familles, une progression par cycle décidée localement, de nouvelles relations avec les parents. Mettre en œuvre tout ce programme suppose : multiplier les réunions de concertation et d’harmonisation, accroître considérablement le temps de présence des enseignants dans les écoles.

# Notre projet de revendication : école maternelle, direction d'école, inspection, obligations de service, RASED, ASH, droit syndical.




■ **L'École Maternelle** doit rester une école

Dans les nouveaux programmes, nous refusons la (sur)charge des enseignants de maternelles de missions de co-éducation et d'accompagnement des familles : notre métier c'est enseigner !

Nous soutenons un "dialogue constructif avec les parents dans le respect de chacun" qui ne substitue pas l'enseignant à la famille et inversement.

Pour ne prendre que cet exemple, une scolarisation dans de bonnes conditions nécessite une propreté corporelle suffisante et régulière. L'Éducation Nationale n'a pas vocation à assurer l'éducation à la propreté des jeunes enfants. La propreté doit rester un préalable à l'admission.

■ **Droit syndical,** le même pour tous les fonctionnaires

Si certains se satisfont du « nouveau » droit à 9h de réunions d'informations syndicales alors que les fonctionnaires ont droit à 12h, pas nous !

Depuis 2 ans, **FO** fait valoir le droit de chaque enseignant à disposer de 12h d'informations syndicales.

D'ailleurs, des collègues ont utilisé ce droit sans que cela ne soit remis en cause.

Aujourd'hui, ces 9h seraient donc considérées par certains comme une victoire. Curieuse façon de compter !

L'autre « nouveauté » est de pouvoir faire 3h sur le temps de classe... Par contre, vous n'êtes pas remplacé, donc vos collègues doivent se partager vos élèves ou même assurer votre temps d'APC ! Ambiance assurée dans l'école...

■ **Direction d'école** : plus de temps, plus d'indemnités, moins de charge administrative

Les missions de direction sont définies par décret : nous les avons listées et un grand nombre de demandes de la hiérarchie sont hors textes.

Le PPMS est inutile car les mairies doivent disposer d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) dans lequel il est prévu la mise en sécurité des personnes utilisant les bâtiments publics, donc l'école. Quant au DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques), il relève de la responsabilité de l'employeur : le DASEN !

Rappelons que le directeur n'est pas un supérieur hiérarchique, ni un conseiller pédagogique.

■ **Inspection** : pour l'inspection individuelle fondée sur les circulaires

**FO** est attachée à l'inspection individuelle, liée à nos garanties statutaires. L'inspection d'école remet en cause la liberté pédagogique. Pire, elle peut créer une ambiance délétère dans l'école si elle se passe mal !

Rappelons que seuls 3 documents sont obligatoires lors d'une inspection : le cahier d'appel, les consignes de sécurité et le livret d'évaluation des élèves, sous quelque forme que ce soit. Le cahier journal a été supprimé en 1881 par Jules Ferry, l'affichage des progressions l'a été en 2008... Et les documents préparatoires à l'inspection demandés par les IEN n'ont aucune valeur légale.

**FO** soutient les enseignants qui veulent faire valoir leurs droits face aux demandes, souvent abusives, de la hiérarchie.

■ **Obligations de service**

Notre métier, c'est enseigner : halte au travail gratuit

Le travail gratuit devient une spécialité de l'Éducation Nationale...

Chaque année le calendrier scolaire tente d'allonger notre temps de travail par des artifices illégaux : prolongation du travail de la prérentrée, rattrapage de journées fantômes...

Quand nous contestions, textes à l'appui, l'année dernière, les 2 demi-journées de rattrapage, les autres syndicats vous expliquaient que nous devions cette journée aux élèves (anticipant ainsi l'annualisation de nos obligations de service)...

■ **RASED et ASH**

Exiger les personnels RASED et les établissements nécessaires !

Nous n'avons pas signé le protocole Darcos en 2008 parce qu'il était évident que l'aide personnalisée se substituerait au RASED. Quelques années après, la moitié des postes RASED, déjà notoirement insuffisants, étaient supprimés !

Nous nous sommes opposés également à la loi de 2005 sur le handicap qui rend obligatoire l'intégration des élèves handicapés dans leur école de secteur. Nous sommes pour une intégration adaptée et négociée avec les éducateurs spécialisés et les professionnels de la santé, tenant compte de la nature et du degré du handicap. Si dans certains cas l'intégration se passe bien, dans de nombreux autres c'est une catastrophe, pour l'enfant handicapé d'abord, pour la classe et l'enseignant aussi.

L'objectif de la loi, c'est la suppression des établissements spécialisés qui coûtent trop cher...








# Notre posture syndicale, nos actions !




■ **Le travail de terrain,** socle de notre activité syndicale

Depuis des années, des militants **FO** passent dans les écoles du département pour informer, discuter et défendre les dossiers qui leur sont confiés. L'action syndicale ne se réduit pas au (nécessaire) travail de bureau et à siéger dans des instances à la DSDEN : nous confrontons chaque année les revendications que nous défendons à l'avis des collègues dans les écoles.

**FO** défend les conditions de travail qui, de l'avis général, n'ont jamais été autant dégradées ; c'est notre différence.

■ **La CAPD** : contrôle, défense des dossiers et plus...

Le rôle de la CAPD, c'est le contrôle des opérations du mouvement, des promotions, des temps partiels... : **FO** veille à l'égalité de traitement et à la transparence. Nous défendons chaque dossier individuel confié au syndicat et rendons compte de chaque CAPD à l'ensemble des enseignants et des écoles.

**FO** apporte des services pratiques aux collègues : à partir des mails collectés lors de nos passages dans les écoles, nous informons les collègues promouvables, leur proposons de contrôler leur barème, leur donnons individuellement le résultat dès la fin de la CAPD et répondons à toutes leurs questions.

**Plus d'élus FO en CAPD, c'est plus de services pour vous aider.**

■ **L'unité d'action syndicale**, pas l'unicité...

Si chaque syndicat a ses spécificités, ses orientations, il est souvent nécessaire de s'unir pour tenter d'obtenir satisfaction. Dans le respect de chacun, **FO** essaye de favoriser au maximum l'unité d'action en proposant ponctuellement aux différents syndicats de discuter sur un dossier précis, de définir des demandes précises et communes.




Par contre, nous ne confondons pas l'unité d'action avec l'unicité, c'est à dire l'affichage de différents logos syndicaux avec des revendications fourre-tout, voire contradictoires : c'est une façon de tromper les collègues. L'unicité pour un monde meilleur, ce n'est pas notre truc... L'efficacité passe par la clarté des revendications.

■ **Un syndicat qui reste un syndicat**

**Force Ouvrière** ne fait pas partie de ceux qui accompagnent les contre-réformes ou font semblant de ne pas les voir.
Nous ne vous vendrons pas de ces dispositifs fumeux ou de ces projets de transformation de l'école pour la réussite de tous les élèves ou pour réduire les inégalités... L'inégalité, c'est l'école des territoires, différente d'une commune à l'autre.
**FO défend le statut, bouclier contre les ingérences et les pressions.**

Qui peut encore nier, à part quelques experts-pédagogues éclairés, que la qualité de l'enseignement dépend aussi et surtout de bonnes conditions de travail des élèves et des enseignants ?

**Certains diront que nous sommes un syndicat archaïque... Quand les réformes sont dictées par l'austérité, les "innovations" sont plus souvent synonymes de régression que de progrès. Il n'y a que le pédagogisme pour affirmer le contraire.**






**Voter FO, c'est facile ! Enfin, ça peut aussi être long et pénible mais ça vaut le coup de s'accrocher parce que FO a toujours été contre le vote électronique et que ça nous a été imposé…**

## 1 — 1ère étape : Créer le compte électeur

*Jusqu'au dernier moment, mais le plus tôt sera le mieux…*

| | |
|---|---|
| Je vais à l'adresse | vote2014.education.gouv.fr |
| Je clique sur l'onglet | CRÉER MON COMPTE |
| Je crée mon propre mot de passe | 8 caractères dont 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre |
| Je confirme le mot de passe | et je le note ! |

**Je consulte ma boîte professionnelle courrier.ac-strasbourg.fr**

| | |
|---|---|
| Je saisis mon nom d'utilisateur | identifiant = initiale[s] prénom + nom |
| Je saisis mon mot de passe de boîte professionnelle | mot de passe = NUMEN si vous ne l'avez pas changé |

**Dans ma boîte professionnelle, j'ouvre le message avec l'objet :**
Élections professionnelles 2014 : confirmez votre compte électeur
**Je clique sur le lien : c'est fini pour cette étape…**

**Je peux vérifier sur vote2014.education.gouv.fr que mon compte est bien créé** (cf étape 3)

## 2 — 2ème étape : Retrait de la notice de vote

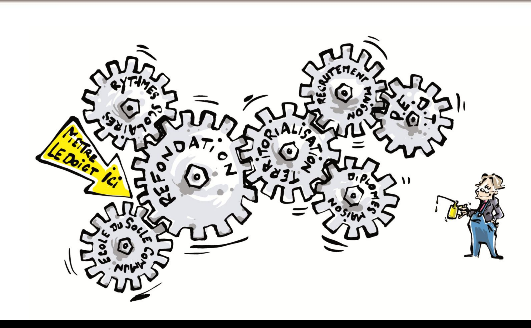
*À partir du 4 novembre, jusqu'au 12 novembre (ou plus…)*

**C'est l'étape la plus simple**

Dans la plupart des cas, je retire dans mon école ma notice de vote **contenant mon identifiant de vote** contre émargement.

Si je suis remplaçant, RASED… je reçois ma notice de vote à mon adresse personnelle.

**Je conserve soigneusement ma notice de vote (avec mon mot de passe de l'étape 1)**




**Si je n'y arrive vraiment pas : j'appelle la HOTLINE FO qui va m'aider et me guider.**
**Au syndicat : 03 88 35 24 22 ou 03 88 09 42 79 ou directement auprès de nos « spécialistes » :**
**Yannick LEFEBURE : 06.31.08.76.78 Christel HOERTZ-RIEGEL : 06 43 85 47 39**

## 3 — 3ème étape : Le vote FO

*Du 27 novembre au 4 décembre.*

| | |
|---|---|
| Je reviens à l'adresse | vote2014.education.gouv.fr |
| Je clique sur l'onglet | ACCÉDER |
| Je me connecte à mon espace électeur | Avec l'adresse ac-strasbourg.fr et le mot de passe de l'étape 1 |
| Je vote FO | Avec l'identifiant que j'ai reçu lors de l'étape 2 |

**4 clics sur le logo FO**
**4 fois : CTM, CTA**
**CAPN, CAPD**






## 4 — 4ème étape : J'adhère à FO

*N'importe quand, avant, pendant et après les élections…*

Votre cotisation dépend de votre échelon.
Vous pouvez consulter la grille sur la page suivante ou sur notre site internet http://67.fo-snudi.fr

**Contactez simplement le syndicat en nous laissant vos coordonnées : nous vous appellerons ensuite et nous prendrons rendez-vous.**






**FO a besoin de vous,**
**Vous avez besoin de FO !**

## Bulletin d'adhésion SNUDI-FO 67




**LA FORCE DU SYNDICAT,**

- **C'est son nombre de syndiqués**

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, affranchissements, déplacements, téléphone, documentation juridique, etc…). Les ressources du SNUDI-FO 67 ne proviennent que des cotisations des adhérents (aucune publicité commerciale dans les publications du syndicat départemental), ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation à l'égard de quiconque !

- **C'est son indépendance**

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, même de manière « critique » ou « constructive », un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit !

**Se syndiquer donne des droits**

- Être informé, et **défendu en priorité en cas de besoin,**
- Aide financière du fonds confédéral de solidarité au-delà de 3 jours de grève consécutive comme en mai-juin 2003 lors du conflit sur les retraites,
- Le contrôle par les élus du personnel du syndicat du déroulement de carrière (nomination, promotion, etc…)
- La définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du Conseil Syndical)...

66% de la cotisation est déductible de votre impôt !

Exemple : un collègue PE au 4ème échelon acquitte une cotisation de 142 € ; il déduira 93.72 € du montant de son impôt sur le revenu. L'adhésion annuelle lui revient donc à 48.28 €

## BULLETIN D'ADHESION AU SNUDI-FO 67 ANNEE CIVILE 2014

- A retourner au **SNUDI-FO 67,** Maison des syndicats, 1 rue Sédillot, 67000 STRASBOURG

### COTISATION DE BASE

| ECHELONS | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Instituteur | | | | | | | | 142 | 154 | 161 | 165 |
| Prof des écoles | | | 136 | 142 | 147 | 157 | 163 | 174 | 186 | 199 | 211 |
| PE hors classe | 163 | 184 | 195 | 206 | 222 | 236 | 248 | | | | |

### MAJORATION

| | | | |
|---|---|---|---|
| Enseignants ASH et PEMF | + 6 | Directeur 2-4 classes | + 6 |
| Conseiller pédagogique | + 10 | Directeur 5-9 classes | + 10 |
| Chargé d'école | + 3 | Directeur 10 classes et plus | + 14 |

- Retraités : 87 € Temps partiel : au prorata du service effectué
- Paiement en 6 fois possible. Chèques à l'ordre du **SNUDI-FO 67**
- Adhésion couple ou famille : -25%

**NOM** : ………………………….. **Prénom** :……………………. Date naissance : ………………..

Corps : Instituteur ou PE ........................................ Fonction : Adjoint / Directeur / Autre ………..
Echelon : .............................................................. depuis
Ecole :
Adresse personnelle : ……………………………………………………………………………..

Téléphone :.............................................................
................................................................................ E-mail : ………………………………………….

Cotisation de base : …………. + Majoration ………………. = ………….. euros
Nombre de chèques

Date et signature :




L'école syndicaliste d'Alsace

# Vos contacts SNUDI-FO 67

| | | | |
|---|---|---|---|
| **HOERTZ-RIEGEL Christel** | | **Ecole maternelle Jean Fischart**<br>8, rue de Provence<br>67100 **STRASBOURG**<br>Tél : 03.88.39.39.62<br>christel.hoertz@laposte.net | **Secrétaire Départementale**<br>**SNUDI-FO 67**<br>Membre du bureau national du **SNUDI**<br>Membre du bureau académique de la **FNEC-FP-FO**<br>Membre de la commission exécutive de l'Union Départementale **FO** |
| **LEFEBURE Yannick** | | **Ecole Primaire**<br>86, rue Principale<br>67360 **GOERSDORF**<br>Tél. : 03.88.09.42.79<br>yannick.lefebure@hotmail.fr | Secrétaire Départemental adjoint<br>**SNUDI-FO 67**<br>Membre du bureau académique de la **FNEC-FP-FO**<br>Elu en CAPD du Bas-Rhin<br>Suivi des syndiqués - Gestion des carrières - Journaux |
| **MEYER Alain** | | **Ecole Primaire**<br>1, rue de l'église<br>67220 **NEUBOIS**<br>Tél : 03.88.85.63.36<br>meyer-alain2@wanadoo.fr | Membre du bureau départemental<br>**SNUDI-FO 67**<br>Elu en CTA et CTSD |
| **ANDOLFATTO Christel** | | **Ecole maternelle Canardière**<br>12, avenue de Normandie<br>67100 **STRASBOURG**<br>Tél : 03.88.39.30.75<br>snudi.fo67@orange.fr | Trésorière départementale<br>**SNUDI-FO 67**<br>Membre du bureau départemental |
| **WAECKERLE Christine** | | **Ecole élémentaire Catherine**<br>Place Flaubert<br>67200 **STRASBOURG**<br>Tél : 03.88.26.03.74<br>snudi.fo67@orange.fr | Membre du bureau départemental<br>**SNUDI-FO 67** |
| **BREFI Martine** | | **Maison des syndicats**<br>1, rue Sédillot<br>67000 **STRASBOURG**<br>Tél : 03.88.35.24.22<br>snudi.fo67@orange.fr | Membre du bureau départemental<br>**SNUDI-FO 67**<br>Retraites |
| **MOKAS Monia** | | **Ecole maternelle Lezay-Marnésia**<br>Rue de Bourgogne<br>67100 **STRASBOURG**<br>Tél : 03.88.39.15.21<br>snudi.fo67@orange.fr | Membre du bureau départemental<br>**SNUDI-FO 67** |




**SNUDI-FO 67**
Maison des syndicats
1, rue Sédillot
67000 STRASBOURG
03.88.35.24.22




**http://67.fo-snudi.fr**
**snudi.fo67@orange.fr**



Permanence le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
Tous les jours par téléphone au 03.88.35.24.22 ou 03.88.09.42.79